

Réf. : DAJP/2026-251

Délégation de pouvoir et de signature**LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3 et L. 713-9, R. 719-79 et R. 719-80 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du Conseil d'administration du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-124 du Conseil d'administration du 29 novembre 2024 portant élection de M. Philippe ROINGEARD en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la délégation de signature n°DAJP/2024-489 du Président aux vice-présidents, et en particulier ses articles 1 et 2 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Délégation de pouvoir et de signature**

En conséquence de l'absence de Mme Claude Ophèle, vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques, à compter du lundi 29 juin 2026, délégation de pouvoir et de signature est confiée à M. Emmanuel Néron, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier, afin d'assurer la présidence du comité électoral consultatif.

Article 2 : Durée

La présente décision prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie.

Elle prend fin au retour de Mme Claude Ophèle et au plus tard le 01 septembre 2026.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 24 juin 2026.

Le Président de l'Université**Philippe ROINGEARD**Philippe Roingeard
le 25/06/2026 07:55:15 +02:00

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 25.06.2026 Transmise au Recteur le : 25.06.2026
---	---